

Déclaration préalable SNUDIFO93 au comité technique du 4 septembre

Monsieur le Directeur des services Académiques,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

L'instruction obligatoire dès trois ans, un changement mais pour qui ?

Dès cette rentrée, l'âge de l'instruction obligatoire est abaissé à trois ans (au lieu de six ans). Seule une minorité des enfants seront concernés par ce changement puisque plus de 98 % d'entre eux sont déjà scolarisés à l'école maternelle à cet âge-là. Dans notre département d'ores et déjà étaient accueillis des enfants de moins de trois ans, bien souvent sans personnels supplémentaires notamment des ATSEM. Mieux encore ils ne sont même pas comptabilisés dans les effectifs des écoles... Pour autant l'immense majorité des enfants de trois ans sont scolarisés, cette loi allait elle nous accorder plus d'enseignants, plus d'ATSEM, la construction de nouveaux locaux, la mise en place de nouveaux lieux de restauration et si j'osais des dortoirs avec suffisamment de place et climatisés pour faire face aux épisodes récurrents de canicule ?

Le gouvernement met en avant l'importance de cette mesure pour des territoires d'Outre-mer comme Mayotte ou la Guyane. En réalité, cela permet d'imposer aux communes, aux collectivités territoriales ainsi qu'à l'Etat de participer au financement des écoles maternelles privées pour les enfants de trois à six ans. De fait, cela étend à ces établissements l'application de la loi Debré de 1959 qui a autorisé le financement public de l'enseignement privé pour les écoles primaires et les établissements du secondaire.

De plus, les jardins d'enfants, payants, conçus pour la garde d'enfants sont autorisés à scolariser les enfants dès cette rentrée, au même titre que les écoles maternelles publiques, gratuites et conçues elles pour commencer à transmettre à l'enfant de premières connaissances, avec un personnel formé pour cela. Plus inquiétant encore un amendement du sénat ne limite plus ce dispositif dans le temps, on aura donc des « lieux de scolarisation » sans enseignants. N'est-ce pas une attaque contre l'école maternelle publique, laïque et gratuite ?

L'école primaire, « priorité » du gouvernement ? 400 écoles ferment en zone rurale

L'école primaire reste la priorité du gouvernement stipule la circulaire envoyée fin mai aux recteurs, inspecteurs et directeurs d'établissements. Mais 400 écoles élémentaires vont fermer en zone rurale.

Le 25 avril, en conclusion du Grand débat, le président Emmanuel Macron, avait affirmé vouloir ne plus voir d'écoles mettre la clé sous la porte... « Sans l'accord des maires ». Des maires bien souvent étranglés par la politique d'austérité budgétaire conduite par le gouvernement. Le résultat était donc prévisible. Et sur les 400 fermetures, 150 relèvent d'une décision de l'Education nationale, antérieure à la déclaration du président, mais maintenue ensuite. (A titre d'exemple, dans la Somme, une trentaine d'écoles n'ouvriront pas leurs portes en cette rentrée, dont trois sur décision prise par l'État.)

Le gouvernement met aussi en avant la réduction des effectifs à 24 élèves par classe dans toutes les classes de CP, grande section de maternelle et CE1 d'ici la fin du quinquennat. Le gouvernement dédouble des classes en zone prioritaire. Logiquement, il faudrait donc aussi augmenter en conséquence le nombre d'enseignants concernés par ces classes, ce qui est bien évidemment exclu par temps d'austérité budgétaire. Le nombre de postes était d'ailleurs en deçà des nécessités avant ce changement. On peut donc s'attendre à une aggravation des sureffectifs dans les autres classes, sans parler du manque de locaux qui bloque déjà le processus notamment dans notre département. Ces difficultés furent signalées dès la mise en œuvre de cette réforme. Qui plus est le dédoublement des classes de 24 élèves devrait donner des groupes de 12 élèves mais grâce à « l'algorithme » qui lui seul peut détenir la vérité on a des effectifs de 15, 16 voire 17 élèves. Pour autant les mathématiques ont leur limite, on ne peut pas indéfiniment faire plus avec moins.

Lors de notre dernier comité technique vous nous avez donné vos priorités Monsieur le Directeur Académique, la poursuite du dédoublement des classes d'élémentaire en rep et rep+, le dédoublement des classes de grandes sections en maternelle, un effort sur le temps de décharges des collègues directeurs d'écoles et le tout en répondant à la hausse démographique . Tout cela semblait aller dans un sens positif avant que vous nous répondiez que tout se fera dans un cadre budgétaire restreint, à enveloppe constante. Alors même que nous vous alertons sur le nombre de jours non remplacés dans nos classes, les effectifs en hausses dans les écoles il n'y aura pas de moyens supplémentaires, tout se fera avec les « moyens du bord ». D'où nos questions :

Qu'en sera-t-il de la situation du remplacement ?

Qu'en sera-t-il de la situation des écoles hors éducation prioritaire ?

Qu'en sera-t-il par exemple de ces écoles qui mériteraient d'avoir les normes d'éducation prioritaire et qui en sont exclues parce que le collègue ne l'est pas ?

Monsieur le Directeur Académique la rentrée 2019 va se faire dans un climat difficile encadrée par la perte de pouvoir d'achat par le gel du point d'indice et la destruction du code des pensions civiles et militaires par la « réforme des retraites ». Avec les nouvelles réformes (Blanquer, transformation de la Fonction Publique...), avec le manque de moyen, les conditions de travail dans nos écoles, dans nos classes vont encore de se dégrader. Force Ouvrière sera auprès des salariés pour exiger le retrait de la loi Blanquer, le retrait de la loi sur la transformation de la Fonction Publique, l'abandon du projet de réforme sur les retraites.

Pour autant et aux dires de notre ministre nous sommes en train de vivre « l'une de nos meilleures rentrées », c'est du moins le discours martelé à grand renfort de visites dans des villes, des écoles «sélectionnées ». Ecoles où l'on met en scène des membres du gouvernement devant les caméras d'une presse venue filmer le spectacle.

Les EPSF sont sortis du texte de loi, grand bien vous fasse les « cités éducatives » et les « écoles du socle » prendront le relai. C'est une nouvelle tentative de territorialiser l'école, nous y résisterons. Non monsieur le ministre votre visite à Clichy sous-Bois et malgré les « efforts » de mise en scène demandés aux « acteurs locaux » ne changera pas la donne.

« Ce serait une erreur de croire que les personnels seraient plus favorables aux réformes une fois les textes publiés », avertissait la Fnec-FP FO dans sa déclaration devant le Conseil supérieur de l'éducation du 4 juillet, le jour même où la loi pour une école de la confiance était définitivement adoptée. Ce n'est pas non plus la multiplication des interventions dans les médias qui va convaincre les enseignants, bien au contraire ce déploiement les confirme dans la crainte de l'application au quotidien de ces textes.

Je vous prie Monsieur le Directeur Académique de bien vouloir croire en notre attachement à l'école de la République.